

# 22 AGRESSIONS SEXUELLES

1 CONTEXTE

Les agressions sexuelles constituent un problème d'une extrême gravité car elles mettent en péril la vie ou la sécurité des personnes qui en sont victimes et engendrent des conséquences néfastes pour leur développement, leur santé et leur bien-être. Dans la région, comme au Québec et ailleurs dans le monde, les principales victimes sont les enfants et les femmes (Gouvernement du Québec, 2008).

Les jeunes victimes d'agressions sexuelles subiront de lourdes conséquences dans leur vie en raison des actes commis à leur endroit. De façon générale, les victimes peuvent vivre des problèmes physiques (maux de tête, fatigue, troubles du sommeil, etc.), des problèmes psychologiques (tristesse, dépression, culpabilité, sentiment de colère et de rage, etc.), des problèmes de dépendance (alcool, drogues, jeu, médicaments), des difficultés relationnelles ou des problèmes sociaux (rejet par les amis, etc.).

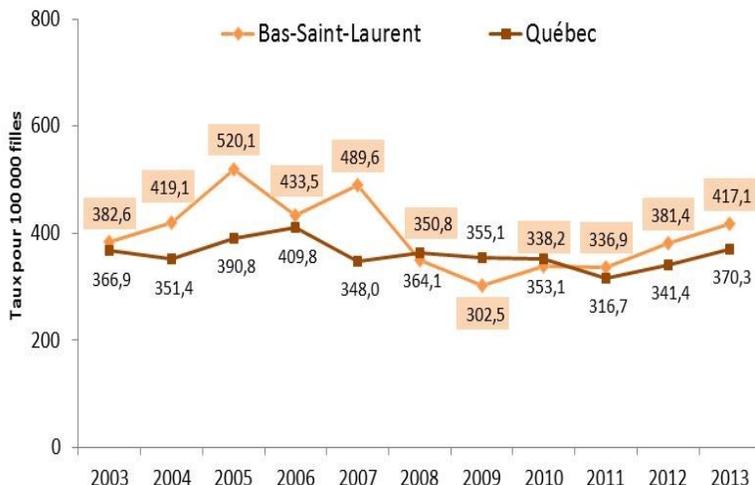
**Infractions sexuelles (tous types)**

Le graphique 1, traitant des taux d'infractions sexuelles chez les filles de moins de 18 ans, démontre une courbe assez variable pour la région du Bas-Saint-Laurent pour la période 2003 à 2013. On peut noter des hausses importantes en 2005 et 2007 ainsi qu'une diminution en 2009. Les taux du Bas-Saint-Laurent sont assez identiques à ceux de la province pour les dernières années étudiées.

Chez les garçons de moins de 18 ans (graphique 2), les taux sont, en moyenne, 4 fois moins élevés que chez les filles de moins de 18 ans. Les taux sont plus stables chez les garçons que chez les filles, tant pour le Bas-Saint-Laurent que pour la province. Les taux régionaux suivent une légère tendance à la hausse et sont portés à être un peu plus élevés que ceux du Québec ces dernières années.

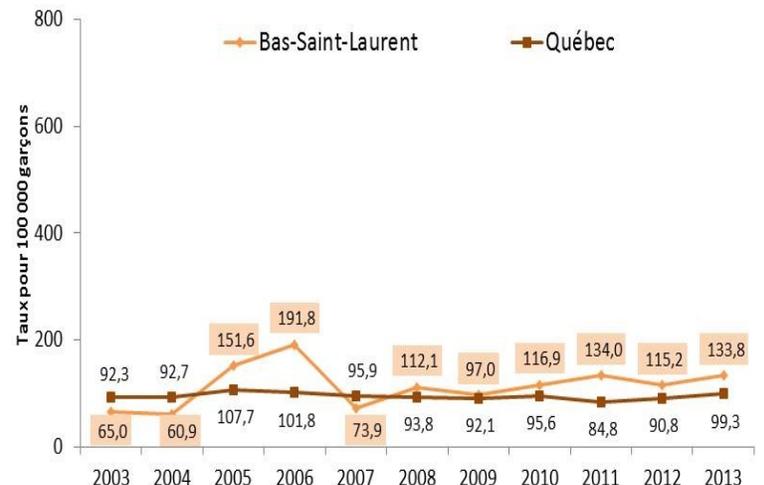
Graphique 1

Taux d'infractions sexuelles<sup>1</sup> par 100 000 filles de moins de 18 ans, Bas-Saint-Laurent et Québec, 2003 à 2013



Graphique 2

Taux d'infractions sexuelles<sup>1</sup> par 100 000 garçons de moins de 18 ans, Bas-Saint-Laurent et Québec, 2003 à 2013



<sup>1</sup> Exclut les infractions sans victime, les infractions pour lesquelles les données sur le sexe ou l'âge des victimes sont inconnues ou non conformes à la réalité.

Source : Ministère de la sécurité publique, Programme de déclaration uniforme de la criminalité fondé sur l'affaire (DUC 2).

Les statistiques présentées proviennent des données sur la criminalité déclarée par les corps policiers au Programme de déclaration uniforme de la criminalité fondé sur l'affaire (DUC 2). Elles comportent certaines limites puisqu'elles témoignent uniquement des incidents ayant été portés à l'attention des policiers. Ainsi, ces données ne reflètent pas la totalité des crimes sexuels commis au Québec et sous-estiment vraisemblablement le nombre de victimes de ceux-ci.

**Catégories d'infractions sexuelles**

**1- L'agression sexuelle : (72 % des infractions sexuelles au Bas-Saint-Laurent, chez les moins de 18 ans, en 2013)**

L'emploi de la force, directement ou indirectement, contre une personne sans son consentement, dans des circonstances de nature sexuelle, de manière à porter préjudice à son intégrité sexuelle. Le Code criminel prévoit trois niveaux d'agression sexuelle :

- Les agressions sexuelles **simples** (qui ne causent pas ou presque pas de blessures corporelles à la victime; 69 % des infractions sexuelles).
- Les agressions **armées** (utiliser une arme ou une imitation d'armes, menacer de ou infliger des lésions corporelles; 2 % des infractions sexuelles).
- Les agressions **graves** (qui blessent, mutilent ou défigurent la victime ou mettent sa vie en danger; 1 % des infractions sexuelles).

**2- Les autres infractions d'ordre sexuel : (28 % des infractions sexuelles au Bas-Saint-Laurent, chez les moins de 18 ans, en 2013)**

- Autres infractions d'ordre sexuel regroupent notamment les cas de violence sexuelle envers les moins de 18 ans : contacts sexuels ou incitation à des contacts sexuels avec un enfant de moins de 16 ans, exploitation sexuelle d'un jeune de 16 ou 17 ans, inceste, relations sexuelles anales non consentantes ou entre personnes de moins de 18 ans, bestialité et, depuis 2008, corruption d'un enfant, leurre d'enfants de moins de 18 ans au moyen d'un ordinateur ainsi que voyeurisme.

**Autres infractions d'ordre sexuel : quelques données québécoises**

Au Québec, en 2013, 59 % de ces autres infractions concernaient des contacts sexuels et 12 % l'initiation à des contacts sexuels. Aussi, 15 % étaient reliées aux leurres d'enfants au moyen d'un ordinateur, et cette dernière infraction a connu la plus forte augmentation comparativement à 2012, avec 97 cas de plus, soit une augmentation de 107 %, toujours au niveau provincial.

**Relation entre l'auteur présumé et la victime d'infractions sexuelles**

Le Ministère de la sécurité publique rapporte que dans les zones urbaines, les agressions commises par un étranger sont plus fréquentes qu'ailleurs au Québec (26 % à Montréal (non illustré) contre 15 % pour la province et 7 % au Bas-Saint-Laurent en 2013). Les graphiques 3 et 4 présentent l'importance de chaque type d'agresseur pour la région et le Québec. Au Bas-Saint-Laurent, les trois quarts (76 %) des victimes connaissaient bien leur agresseur, tandis qu'au Québec, l'ensemble de ces agresseurs compte pour 64 % (soit un parent, un ami, une connaissance, un autre membre de la famille, un ex-ami ou ex-conjoint ou un beau-parent).

Au Bas-Saint-Laurent, en 2013, un auteur présumé d'infractions sexuelles sur cinq (18 %) est âgé de moins de 18 ans (tous des garçons). Cette proportion est de 24 % au Québec (97 % sont des garçons).

**Données complémentaires**

Au Québec (données non présentées), plus des deux tiers (67 %) des victimes d'infractions sexuelles étaient des jeunes de moins de 18 ans en 2013. Cette proportion est un peu plus élevée pour la région (72 %) en 2013 (données provisoires). Dans 70 % des cas, l'agression a lieu dans une résidence.



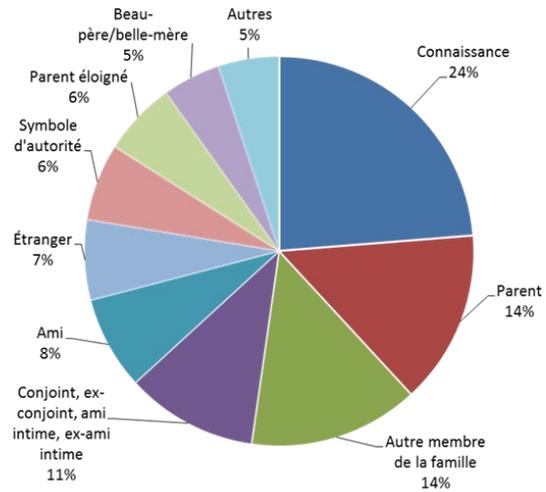
Photo : Shutterstock

**Évolution de la situation depuis les années 2000**

Il en ressort que depuis le début des années 2000, au Bas-Saint-Laurent, les taux d'infractions sexuelles chez les filles de moins de 18 ans sont variables, tandis que chez les garçons du même âge, ils sont assez stables et environ 4 fois moins élevés que chez les filles.

Graphique 3

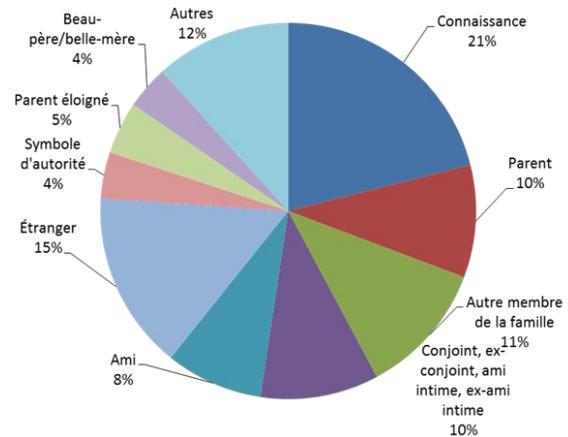
Proportion de victimes d'infractions sexuelles selon la relation avec l'auteur présumé, tous âges, 2011-2013, Bas-Saint-Laurent



Source : Ministère de la sécurité publique, Programme de déclaration uniforme de la criminalité fondé sur l'affaire (DUC 2).

Graphique 4

Proportion de victimes d'infractions sexuelles selon la relation avec l'auteur présumé, tous âges, 2011-2013, Québec



Source : Ministère de la sécurité publique, Programme de déclaration uniforme de la criminalité fondé sur l'affaire (DUC 2).

Selon l'Enquête sociale générale canadienne de 2009 (Statistique Canada), seulement une personne sur dix signalerait une agression sexuelle, ce qui en fait le crime violent le moins signalé.

3 CONSTATS

- Les taux variables d'infractions sexuelles commises envers les filles de moins de 18 ans, ces 10 dernières années, sont comparables aux taux du Québec.
- Les taux d'infractions sexuelles commises envers les garçons de moins de 18 ans, sont beaucoup moins élevés que chez les filles de moins de 18 ans, et sont aussi comparables au Québec.
- Les deux tiers des victimes d'infractions sexuelles sont des jeunes de moins de 18 ans.
- La proportion d'infractions relatives aux leurres d'enfants au moyen d'un ordinateur connaît une augmentation importante au niveau provincial ces dernières années.
- Dans les trois quarts des agressions chez les jeunes de moins de 18 ans, l'agresseur était bien connu de la victime.
- Les agressions par des étrangers sont plus fréquentes en zone urbaine qu'en zone rurale.